

## Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la France métropolitaine compte **35 672 communes** de moins de 10 000 habitants regroupant **31,0 millions d'habitants**, soit 51 % de la population métropolitaine (les chiffres retenus sont ceux du recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2007).

Ces communes gèrent en 2007 un **volume budgétaire de 35,9 milliards d'euros** et le montant des **recettes totales s'élève à 36,0 milliards d'euros**.

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2001 :

<b>Evolutions</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007**</b>
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,9%</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,2%</b>
En euros constants**	- 0,0%	0,4%	1,9%	1,1%	1,9%	0,2%	0,7%
<b>Dépenses réelles totales*</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,9%</b>
En euros constants**	0,5%	- 0,5%	1,6%	1,9%	1,6%	0,1%	2,4%

\* Hors gestion active de la dette

\*\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB (actualisés au 15/05/2009)

Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette (1) ont été exclus de l'étude, car leur volume inégal selon les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

En 2007, les dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette) réalisées par les communes de moins de 10 000 habitants de métropole sont **en progression de 4,9 % par rapport à 2006**.

Compte tenu de la hausse des prix, la croissance en volume s'établit à 2,4 %. Ceci marque une rupture par rapport à 2006 où la stabilité prévalait.

Ce rythme de croissance est imputable à l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 3,0 %) et à la forte progression des dépenses d'investissement (+ 7,8 %). En section de fonctionnement, les frais de personnel ont progressé de 3,6 % et les charges d'intérêts de 2,9 % tandis qu'en section d'investissement les dépenses d'investissement sont particulièrement dynamiques (+ 10,0 %) en cette année préélectorale pour les communes. Cette forte progression s'explique aussi par la mise en application des normes européennes plus contraignantes (assainissement, collecte des déchets...).

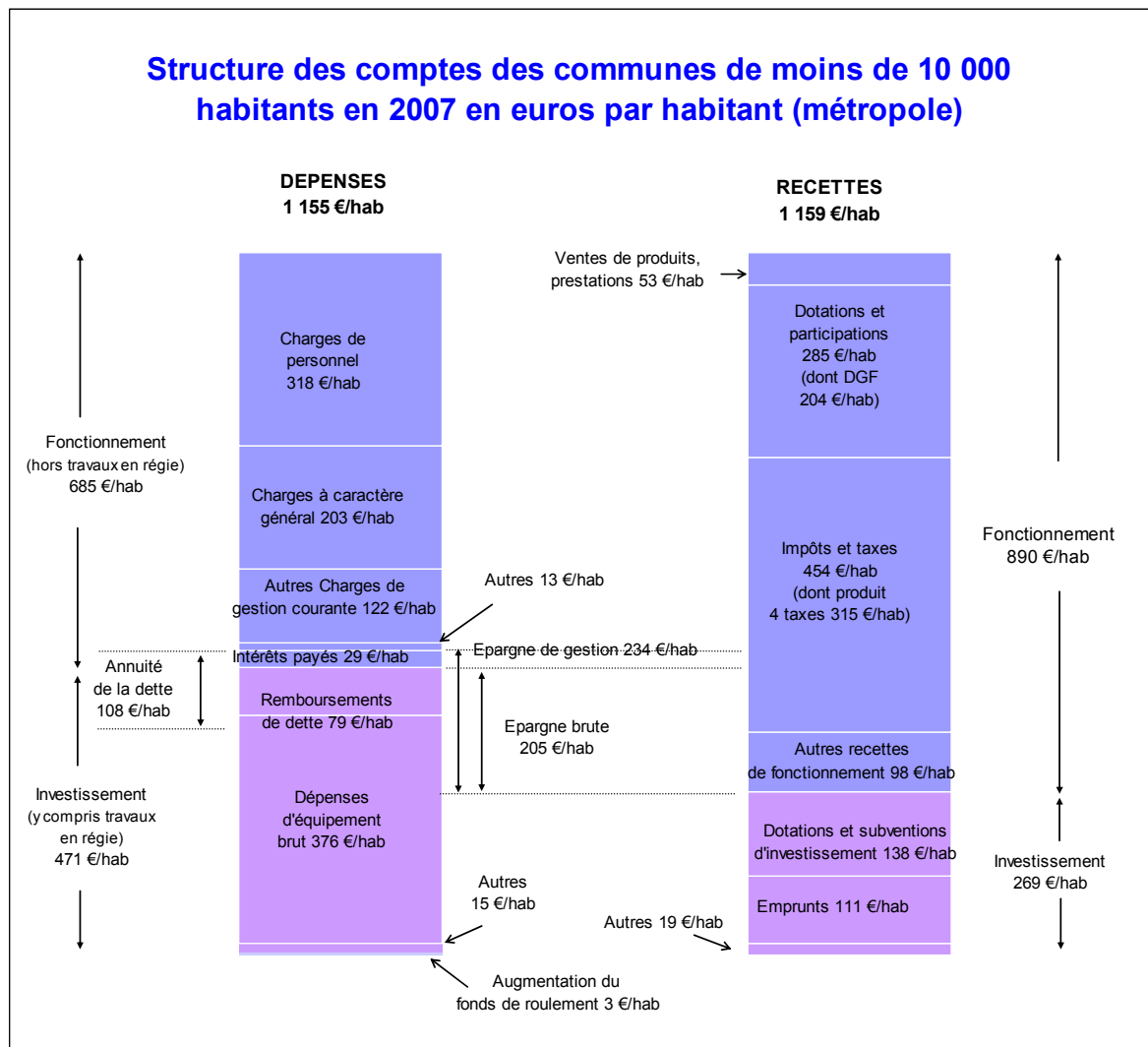
Le montant des ressources s'établit à un niveau légèrement supérieur à celui du total des dépenses, ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 3 euros par habitant en 2007 (contre 21 euros par habitant en 2006).

(1) Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de dette » :

- d'une part les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »

- d'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

N.B. : afin de ne pas affecter exagérément le sens de la moyenne, dans les montants en euros par habitant et par strate, il a été décidé d'exclure de l'analyse 1 commune métropolitaine de moins de 10 000 habitants dont la situation financière est exceptionnelle (niveau d'endettement particulièrement élevé).



Les dépenses réelles totales des communes de moins de 10 000 habitants sont constituées pour 59,3 % par les dépenses réelles de fonctionnement et pour 40,7 % par les dépenses réelles d'investissement.

## 1 – La progression des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2007

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie s'élèvent à 21,2 milliards d'euros en 2007, soit 685 euros par habitant, et ont évolué depuis 2001 de la façon suivante :

### Evolution des dépenses de fonctionnement :

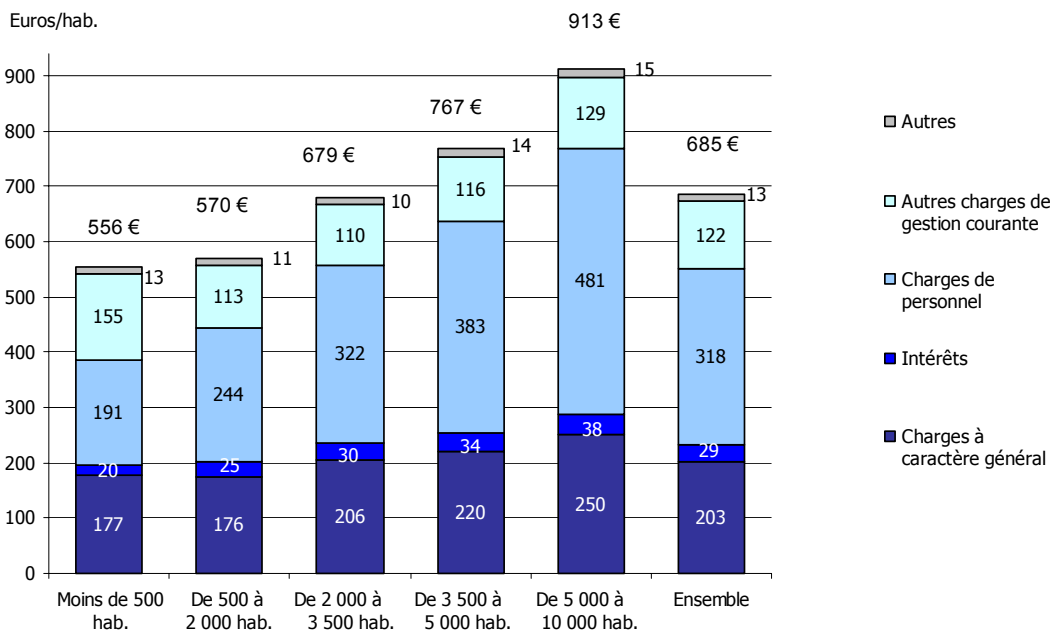
	2001	2002	2003	2004 (1)	2005 (1)	2006	2007
En euros courants	+ 2,3%	+ 5,6%	- 0,2%	+ 1,7%	+ 3,4%	+ 3,3%	+ 3,0%
En euros constants*	+ 0,5%	+ 3,2%	- 1,8%	+ 0,1%	+ 1,3%	+ 0,9%	+ 0,5%

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

(1) Les subventions d'équipement ont été réintégrées en opération d'investissement en 2004 et 2005, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.

Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant augmente avec la taille des communes et atteint 913 euros par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants. Ceci est à mettre en rapport avec les services disponibles dans les communes plus importantes et les coûts nécessaires pour assurer ces services.

### Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



### La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **46,4 % de « charges de personnel et frais assimilés »** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc la plus grande part des dépenses courantes atteint 9,9 milliards d'euros, soit 318 euros par habitant en 2007 contre 306 euros par habitant en 2006.

. **29,6 % de « charges à caractère général »** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles s'élèvent à 6,3 milliards d'euros et représentent 203 euros par habitant en 2007 contre 199 euros par habitant en 2006.

. **17,9 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 122 euros par habitant en 2007.

. **4,3 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 29 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont augmenté de 2,9 % en 2007 après avoir augmenté de 2,3 % en 2006 suite à une diminution depuis plusieurs exercices. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux. Rappelons que les taux d'intérêt avaient atteint un niveau plancher historiquement bas en 2005.

## 2 – La progression des recettes de fonctionnement se poursuit en 2007

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 27,6 milliards d'euros en 2007. Elles passent de 866 euros par habitant en 2006 à 890 euros par habitant, traduisant ainsi **une augmentation de 2,9 %** par rapport à l'exercice précédent.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2001 :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
En euros courants	+ 1,6%	+ 3,6%	+ 2,2%	+ 2,6%	+ 3,7%	+ 3,3%	+ 2,9%
En euros constants*	- 0,2%	+ 1,2%	+ 0,5%	+ 1,0%	+ 1,6%	+ 0,9%	+ 0,5%

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

### Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

**. 32,0 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 8,8 milliards d'euros en 2007, soit 285 euros par habitant contre 282 euros par habitant en 2006.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 a organisé la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations. La compensation de l'État au titre de la part salaires des bases de TP est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

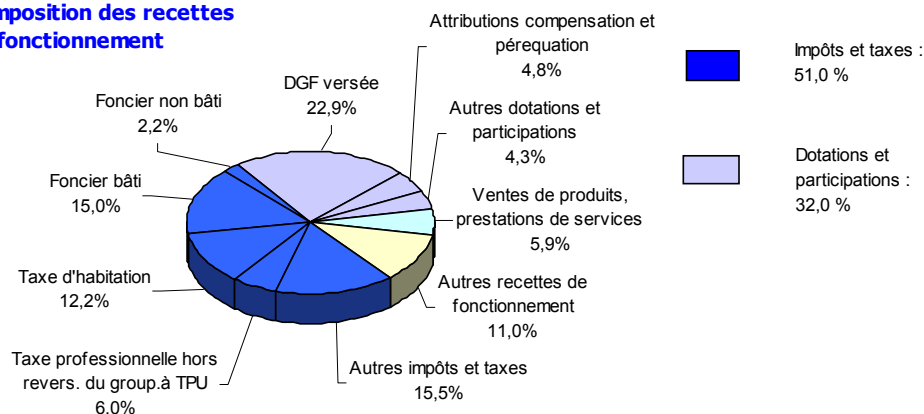
**. 51,0 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçues par les communes, les reversements de TP des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité, sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 454 euros par habitant en 2007 et sont constitués à 69,5 % par le produit des contributions directes, à 17,6 % par la fiscalité reversée par les groupements et à 12,9 % par les autres impôts et taxes (dont 1,0 % pour la TEOM). **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 3,0 %.**

**. 5,9 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**, soit 53 euros par habitant contre 50 euros par habitant en 2006.

**. 11,0 % d'autres recettes de fonctionnement**, soit 98 euros par habitant contre 93 euros par habitant en 2006.

### Composition des recettes de fonctionnement



N.B. : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

## a – Les dotations de l'État

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit pour les communes de moins de 10 000 habitants à 6,3 milliards d'euros, soit 204 euros par habitant et enregistre une progression de 1,7 % en 2007.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.
- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 18,9 millions d'euros en 2007.

Les **attributions de compensation et de péréquation fiscales** représentent 43 euros par habitant en 2007 comme en 2006, après avoir fortement augmenté en 2006. Leur montant s'établit à **1,3 milliard d'euros** en 2007.

Le **FSRIF** qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 8,4 millions d'euros en 2007 et ne concerne que 22 communes de moins de 10 000 habitants (par comparaison, ce fonds s'élève à 175,0 millions d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants en 2007).

*Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.*

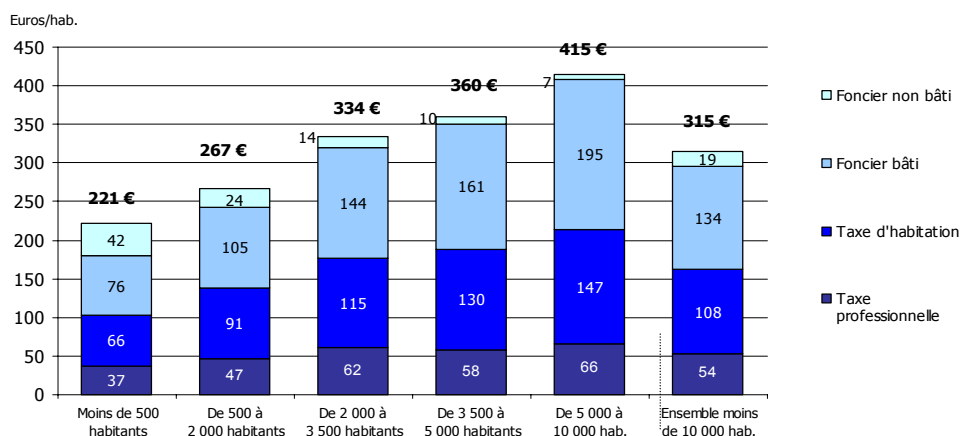
## b – Les produits de fiscalité

Le **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 9,8 milliards d'euros pour les communes de moins de 10 000 habitants, **soit 315 euros par habitant** en moyenne et **enregistre une croissance de 3,7 %** en 2007.

Ce produit varie fortement d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 213 euros par habitant pour les plus petites communes, il s'élève à 405 euros par habitant pour celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, comme on peut le constater sur le graphique suivant, la répartition du produit entre les 4 taxes est très différente en moyenne selon la taille démographique. Ainsi, la taxe sur le foncier non bâti, qui constitue environ un cinquième de la recette des plus petites communes en moyenne, ne représente qu'une part marginale pour les plus grosses communes.

### Produit des quatre taxes en euros par habitant



**La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres** s'élève à 80 euros par habitant en moyenne contre 78 euros par habitant en 2006.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes **et fiscalité reversée** représentent 395 euros par habitant et augmentent de 3,7 % par rapport à 2006.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe des communes devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. En 2007, le nombre de communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un groupement à TPU a augmenté de 4,8 % (contre 5,2 % en 2006). Il convient donc d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 487 euros par habitant en 2007 (contre 469 euros par habitant en 2006).

#### Fiscalité directe des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2007

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
Taxe d'habitation	+ 5,4 %	+ 4,7 %	+ 0,6 %
Taxe professionnelle	+ 4,4 %	+ 3,5 %	+ 0,9 %

### Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

#### La richesse fiscale

**La richesse fiscale** d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal (voir encadré ci-contre). Le **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2007 pour la répartition de la DGF 2008 s'élève à 702 euros par habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants ; il n'atteint que 522 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 887 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

*Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de moins de 10 000 habitants utilisé dans le cadre de la répartition de la DGF s'élève à 562 euros par habitant. Il n'atteint que 380 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 732 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants (N.B. : la population utilisée dans ces calculs comprend les résidences secondaires, ce qui donne des montants en euros par habitant inférieurs à ceux du graphique suivant).*

*Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :*

*Bases d'imposition communales 2007 x taux moyen national 2007*

*Les taux moyens nationaux 2007 sont :*

- foncier bâti	: 18,49 %
- foncier non bâti	: 44,51 %
- taxe d'habitation	: 14,44 %
- taxe professionnelle	: 15,76 %

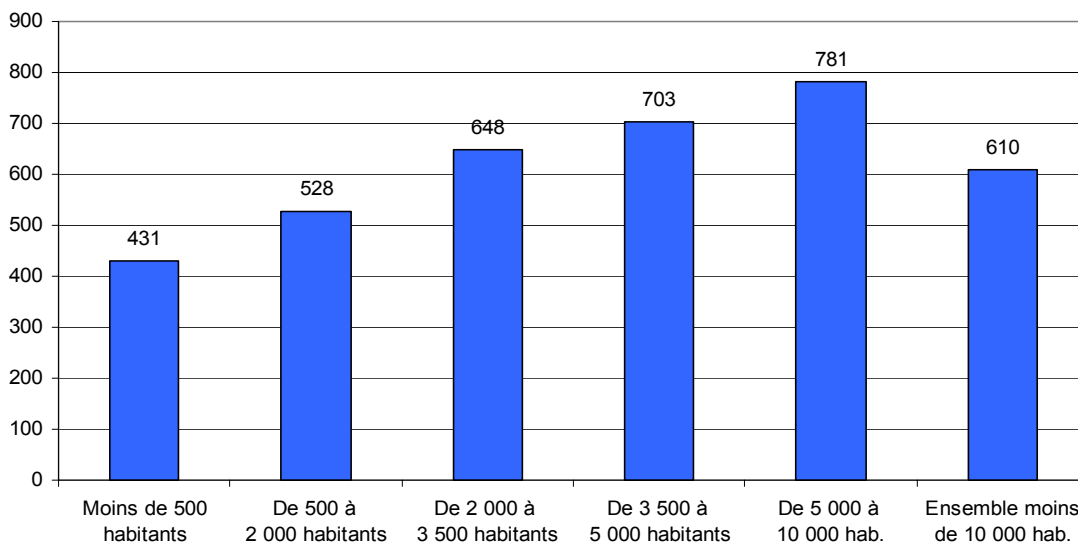
*Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes + groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.*

*Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2007 est celui utilisé pour les dotations 2008.*

*À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.*

Dans le graphique ci-contre, on a utilisé la population totale au 01/01/2007 pour établir le montant en euros par habitant. Ce mode de calcul donne ainsi des montants par habitant plus élevés pour le potentiel fiscal que ceux cités précédemment.

### Potentiel fiscal en euros par habitant



## La pression fiscale : deux approches

**1 - La pression fiscale globale** peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes / potentiel fiscal \*

appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

**\* le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF ne comprend pas la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

**Depuis 2000, ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.** Il s'établit à 65,7 % en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU. On note de fortes variations d'une strate à l'autre (54,3 % pour les plus petites communes et 77,4 % pour celles de plus de 5 000 habitants).

**- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières** pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 77,0 % en moyenne pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants en 2007.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la DGF qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

*L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de moins de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).*

**- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale « élargi » égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal.** Il s'élève à 87,4 % en 2007.

**2 - L'analyse des taux d'imposition** permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de moins de 10 000 habitants de métropole s'établissent, de 2001 à 2007, de la façon suivante :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe d'habitation	10,0%	10,4%	10,7%	10,9%	11,0%	11,1 %	<b>11,2 %</b>
Taxe professionnelle	10,1%	10,2%	10,3%	10,3%	10,4%	10,3 %	<b>10,3 %</b>
Taxe foncier bâti	14,5%	15,0%	15,4%	15,7%	15,8%	16,0 %	<b>16,1 %</b>

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 8,1 % pour les communes de moins de 500 habitants à 13,3 % pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Par comparaison le taux moyen de taxe d'habitation pour les communes de plus de 10 000 habitants de métropole est de 16,9 %.

### 3 – Un niveau d'épargne important

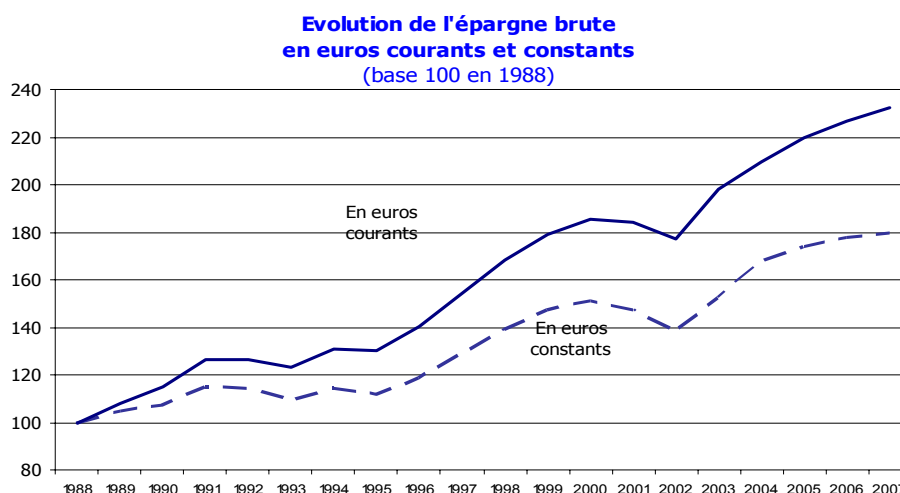
L'épargne de gestion est le résultat de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales par rapport à leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.

L'**épargne de gestion** pour les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 234 euros par habitant et **progressé de 2,6 %** en 2007 ce qui signifie une **amélioration du niveau d'épargne en 2007**.

L'**épargne brute**, qui est égale à l'épargne de gestion diminuée du montant des charges d'intérêts, représente **6,4 milliards d'euros** pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit une moyenne de 205 euros par habitant.

En 2007, **l'épargne brute augmente de 2,4 %**. Cette nouvelle évolution poursuit le cycle d'amélioration du niveau d'épargne et de l'autofinancement pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Notons que le niveau particulièrement élevé atteint par l'épargne brute est largement suffisant pour financer les remboursements de dette hors gestion active de la dette dont le montant s'élève à 2,5 milliards d'euros. Il permet aussi un financement de l'investissement direct en nette progression depuis 2003.



Le taux d'épargne reste stable par rapport à 2006 :

	2001	2002	2003	2004 (a)	2004	2005	2006	2007
Taux d'épargne brute (1)	21,7%	20,2%	21,7%	22,1%	22,8%	23,1%	23,1%	<b>23,0%</b>

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à celles des exercices précédents



et décroît avec la taille des communes :

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Taux d'épargne brute (1)	28,1%	25,4%	23,4%	20,7%	19,0%	23,0%
Taux d'épargne nette (2)	20,0%	16,1%	14,1%	11,8%	10,5%	14,1%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

#### 4 – Progression dynamique de l'investissement direct

Les **dépenses réelles d'investissement** y compris les travaux en régie et hors gestion active de la dette s'élèvent à **14,6 milliards d'euros** soit 471 euros par habitant (contre 437 euros par habitant en 2006).

Leur forte progression illustre le cycle électoral en matière d'investissement : 2007 est une année préélectorale pour les communes. La croissance doit être attribuée au **dynamisme des dépenses d'équipement brut**. Les équipes en place intensifient leurs efforts afin d'achever les projets mis en place pendant leur mandature.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,5 milliards d'euros en 2007, soit 79 euros par habitant (contre 81 euros par habitant en 2006), sont en légère diminution.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent 11,7 milliards d'euros soit 376 euros par habitant et enregistrent ainsi une forte croissance : + 10,0 %.

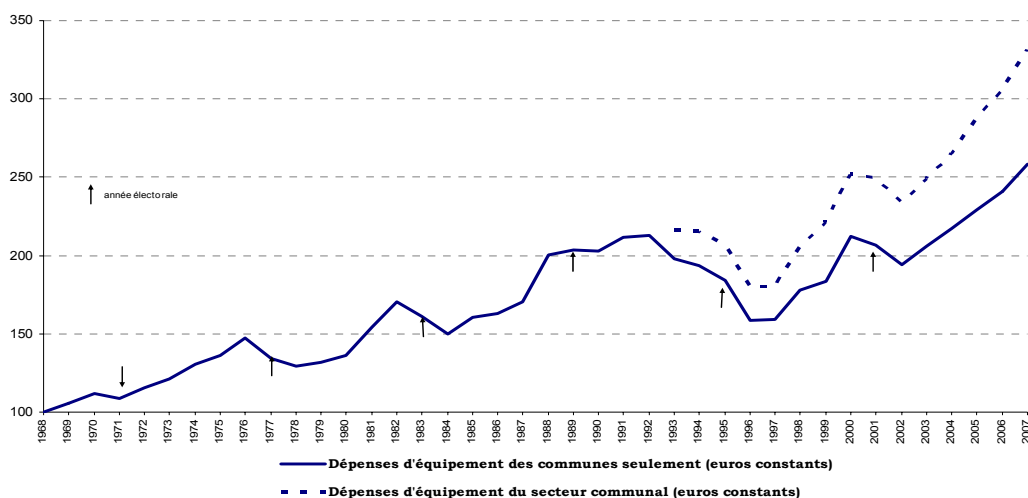
La progression des investissements directs communaux concerne l'ensemble des strates de population :

Exercice 2007	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Equipement brut (en € / hab.)	387	364	379	373	387	376
Evolution 2006/2007	+ 7,7%	+ 9,6%	+ 10,4%	+ 8,1%	+ 13,2%	+ 10,0%

Les dépenses d'investissement des petites communes sont relativement stables d'une strate de population à l'autre, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui augmentent avec la taille des communes.

Ce sont toujours les petites communes qui restent les plus gros investisseurs avec 11,7 milliards d'euros de dépenses d'équipement brut. Pour information, les dépenses d'équipement brut dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris) atteignent 9,5 milliards d'euros, soit 344 euros par habitant.

#### Dépenses d'équipement des communes et du secteur communal (communes + groupements à fiscalité propre) : base 100 en 1968



N.B. : dépenses d'équipement brut pour la totalité des communes (moins de 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants)

**La poursuite de l'investissement direct communal illustre l'influence du cycle électoral : 2007 est à une année des échéances municipales, les efforts d'équipement ont tendance à augmenter en vue des élections. Elle est favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement. Elle est accentuée par l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.**

## 5 – Poursuite du recours à l'emprunt pour financer l'investissement

**Les recettes réelles d'investissement progressent en 2007.** Elles s'établissent à 8,3 milliards d'euros soit 269 euros par habitant (contre 257 euros par habitant en 2006). Cette évolution résulte de la progression du recours à l'emprunt (+ 6,1 %) et de la croissance des subventions et participations reçues de (+ 4,5 %). Les autres recettes d'investissement ont, quant à elles, diminué de 3,3 %.

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

- **Les subventions et participations reçues** s'élèvent à 4,297 milliards d'euros et se composent :
  - d'une part, des subventions d'investissement : 2,716 milliards d'euros ;
  - d'autre part, des dotations : 1,581 milliard d'euros, qui comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 1,225 milliard d'euros (+ 13,0 % par rapport à 2005) ; Cette augmentation du FCTVA est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2005 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant).

**Ce poste affiche une progression de 4,5 %** en 2007, résultat de la hausse simultanée des dotations de 6,5 % et des subventions d'investissement reçues de 3,3 %.

- **Les emprunts s'établissent à 3,5 milliards d'euros**, soit 111 euros par habitant et augmentent de 6,1 % par rapport à 2007. Ils représentent 41,4 % des recettes réelles d'investissement.

## 6 – Progression de l'endettement des communes

En 2007, les communes de moins de 10 000 habitants affichent en moyenne une progression de leur endettement de 4,1 % en euros courants, ce qui correspond en euros constants à une augmentation de leur endettement de 1,6 %. Ce niveau de progression est inférieur à celui des dépenses réelles totales.

**L'encours de la dette communale s'élève à 21,9 milliards d'euros** au 31 décembre 2007, soit **706 euros par habitant**. Le niveau d'endettement augmente avec la strate démographique : de 477 euros pour les communes de moins de 500 habitants à 923 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Hors gestion active de la dette, le niveau atteint par le montant des emprunts (3,5 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de dette (2,5 milliards d'euros) ce qui entraîne une progression de l'encours de dette pour 2007.

- **La charge de l'endettement** peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (intérêts payés + remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,4 milliards d'euros soit 109 euros par habitant, est atone par rapport à 2006. Cette quasi-stabilité (- 0,4 %) est le résultat de la forte diminution des remboursements de la dette (- 1,7 %) qui est contre-balançée par la hausse des charges d'intérêts (+ 2,9 %).

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux moyen d'intérêt	5,7%	5,4 %	4,9%	4,4%	4,1%	4,2%	<b>4,1%</b>

Ce rapport est stable sur la période « 2005-2007 » après avoir diminué depuis plusieurs années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005.

Le taux d'endettement, obtenu en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à 12,2 % en 2007.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux d'endettement	16,1 %	15,8 %	15,0 %	14,2 %	13,6%	12,6%	12,2%

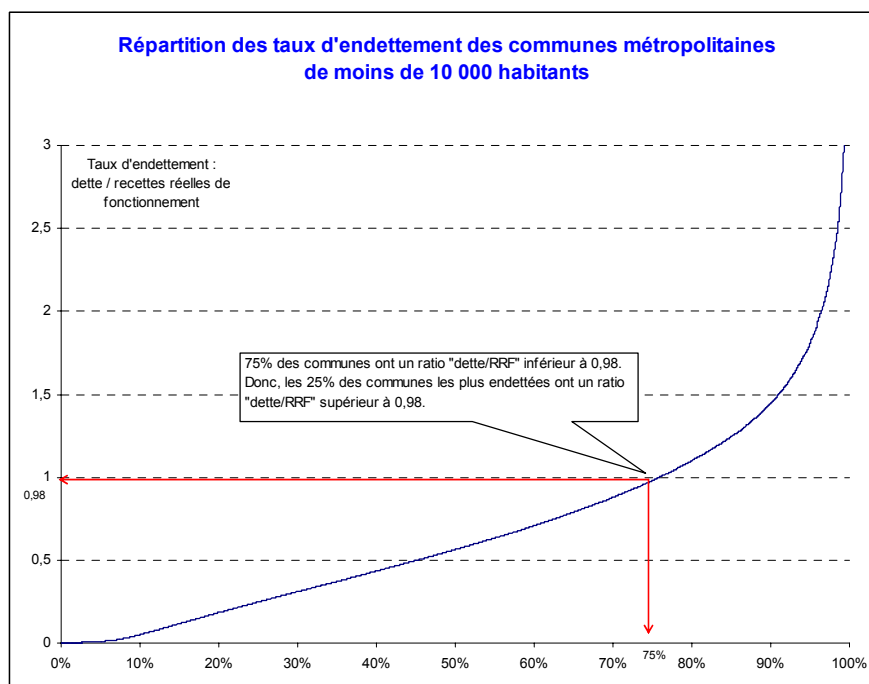
Ce taux a sensiblement diminué ces dernières années. La dette a moins progressé que les recettes réelles de fonctionnement, ceci est dû à des comportements plus prudents et une meilleure gestion active de la dette.

- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « la **marge d'autofinancement courant** » (MAC), exprimée en %, qui rapporte les dépenses de gestion augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. Le ratio moyen s'établit à 85,9 % en 2007 (contre 86,1 % en 2006). Cela signifie qu'environ 14,1 % des recettes réelles de fonctionnement restent disponibles pour le financement des autres dépenses d'investissement et en particulier pour l'équipement.
- l'encours de la dette au 31 décembre représente 79 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2007.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Encours de dette / RRF	0,84	0,81	0,80	0,79	0,78	0,78	0,79

La moyenne cache de grandes disparités entre les communes. De nombreuses communes sont très peu endettées, ainsi 40 % des communes de moins de 10 000 habitants ont un ratio « dette / rrf » inférieur à 0,44. En revanche, pour 10 % de ces communes ce ratio est supérieur à 1,45 et 3,5 % d'entre elles sont dans une situation préoccupante avec un ratio supérieur à 2.



## **7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2007**

Le fonds de roulement au 31 décembre 2007 s'élève à 9 518 millions d'euros, soit 96 jours de dépenses réelles. Il est en progression de 2,0 % par rapport au 31 décembre 2006.

Par comparaison, le fonds de roulement au 31 décembre des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris), représente 19 jours de dépenses réelles. Cette différence s'explique par le fait que les petites communes ne pratiquent pas le même type de gestion que les grosses collectivités.

La variation du fonds de roulement, calculée comme la différence entre les recettes et les dépenses totales, est toujours positive : + 102 millions (elle était de + 644 millions d'euros en 2006).